

Mérovingiens

Les **Mérovingiens** sont la dynastie qui régna sur une très grande partie de la France et de la Belgique actuelles, ainsi que sur une partie de l'Allemagne et de la Suisse, du V^e siècle jusqu'au milieu du VIII^e siècle.

Cette lignée est issue des peuples de Francs saliens qui étaient établis au V^e siècle dans les régions de Cambrai et de Tournai, en Belgique (Childéric I^{er}). L'histoire des Mérovingiens est marquée par l'émergence d'une forte culture chrétienne parmi l'aristocratie, l'implantation progressive de l'Église dans leur territoire et une certaine reprise économique survenant après l'effondrement de l'Empire romain.

Le nom *mérovingien* provient du roi Mérovée, ancêtre semi-mythique de Clovis.



Les Mérovingiens par Évariste-Vital Luminais. Galerie d'art de la Nouvelle-Galles du Sud, Sydney.

Origine

La dynastie mérovingienne est issue de l'aristocratie franque. Les Francs, réunis en ligue depuis le III^e siècle de notre ère, se sont progressivement installés dans le nord-est de l'Empire romain, et plus particulièrement en Gaule belge d'où les ancêtres des Mérovingiens ont pris racine. Dès les premières années de l'Empire, des groupes migrants plus ou moins homogènes n'ont cessé de se déplacer d'est en ouest, poussés par d'autres migrants venus d'orient, et attirés en Gaule par la stabilité de la Pax Romana. Les premiers Francs pénètrent dans l'Empire légalement, certains sont intégrés dans l'armée romaine et peuvent espérer y faire une grande carrière (voir Richomer et Arbogast), d'autres s'installent dans l'Empire comme colons. Par la suite, les migrations franques dans le nord de la Gaule s'intensifient avec le déclin de l'autorité romaine et la chute de l'Empire d'Occident. Enrichies par leur service auprès de Rome, certaines grandes familles franques acquièrent un pouvoir local non négligeable. L'une d'entre elles, celle de Childéric I^{er} et de son fils Clovis, va s'imposer et fonder la première dynastie royale franque.

Histoire générale et personnalités

Le premier représentant historique de la dynastie mérovingienne, Childéric I^{er}, fils de Mérovée, dominait l'ancienne province romaine de Belgique Seconde au nom de l'Empire. Son fils Clovis, roi en 481, n'est lui-même à l'origine qu'un des nombreux petits rois sous le gouvernement desquels se répartissaient les Francs Saliens. Son royaume, qui devait correspondre à peu près à l'étendue de l'ancienne cité romaine de Tournai, ne lui fournissant pas les forces nécessaires pour mener à bien l'attaque qu'il méditait contre Syagrius, officier romain auquel obéissait encore la région d'entre Loire et Seine, il associa à son entreprise ses parents, les rois de Théroouanne et de Cambrai. Mais il profita seul de la victoire. Syagrius défait, il s'appropriâ son territoire et employa la suprématie écrasante dont il jouissait désormais sur ses anciens égaux, pour se débarrasser d'eux. Soit par violence, soit par ruse, il les renversa ou les fit périr, fut reconnu par leurs peuples et en quelques années étendit son pouvoir à toute la région que le Rhin encercle de Cologne à la mer. Les Alamans qui, établis en Alsace et en Eifel, menaçaient le nouveau royaume d'une attaque par l'est, furent battus et annexés à la fin du V^e siècle.

S'étant ainsi assuré la possession de toute la Gaule septentrionale du Rhin à la Loire, le roi des Francs put se consacrer à la conquête de la riche Aquitaine, dominée par les Wisigoths et leur roi Alaric II. Converti au catholicisme aux alentours de l'an 500^[1], Clovis put éventuellement prétexter de leur hérésie (les Wisigoths adhéraient à l'arianisme) pour leur faire la guerre : il les battit à Vouillé en 507 et porta la frontière jusqu'aux Pyrénées. Le royaume des Burgondes (auxquels il s'était allié en épousant Clotilde, fille du roi Chilpéric II), de même que la Provence, le séparaient encore de la Méditerranée. Théodoric, roi des Ostrogoths, n'entendait pas laisser le royaume des Francs s'étendre jusqu'aux portes de l'Italie : Clovis dut donc renoncer à la Provence que Théodoric, pour plus de sûreté, annexa à son propre royaume^[2]. Cette expansion rapide du royaume des Francs (latin *regnum francorum*) fut facilitée par sa conversion au catholicisme qui lui assura l'appui de l'aristocratie gallo-romaine et de l'Église catholique. Il installa sa capitale à Paris vers 507.

À sa mort en 511, Clovis n'avait pas réglé sa succession et le royaume fut partagé entre ses quatre fils. Selon Grégoire de Tours, la région de Metz revint à Thierry, Orléans à Clodomir, Paris à Childebert et Soissons à Clotaire. Pour Bruno Dumézil^[3], mais également pour Geneviève Bührer-Thierry et Charles Mériaux^[4], il ne faut pas comprendre ce partage comme une division stricte du royaume. Les quatre frères sont rois en même temps mais l'intégrité du *regnum francorum* est en partie conservée, ce qui explique la relative facilité avec laquelle certains rois mérovingiens parviennent à réunifier le royaume à la mort de leurs frères (dont ils sont parfois eux-mêmes responsables). Cela n'a rien d'inédit si l'on compare cette succession à celles de certains empereurs romains comme Constantin I^{er}. C'est cette très fragile entente de circonstance entre les frères qui explique également la conquête de la Bourgogne vers 534 par Childebert et Clotaire (à la demande de leur mère Clotilde selon Grégoire de Tours) puis de la Provence. Le royaume fut réunifié en 558 par Clotaire I^{er}, puis divisé à nouveau entre les fils de ce dernier en 561. Trois grosses entités territoriales se forment progressivement au sein du royaume : Neustrie, Austrasie et Bourgogne (l'Aquitaine passant sous l'autorité d'une dynastie de ducs indépendants). En 613, Clotaire II, petit-fils de Clotaire I^{er}, parvient à réunifier de nouveau le royaume des Francs. Comme le précise Bruno Dumézil, loin de régresser par suite de ces partages, « la superficie du monde franc double entre la mort de Clovis et la fin du VI^e siècle ».

Les historiens ont longtemps considéré que le partage du royaume entre les fils, à la mort du roi, manifestait le fait que les peuples germaniques, et les Francs en particulier, considéraient le royaume comme un patrimoine personnel du roi et que la notion d'État leur était inconnue. Bruno Dumézil explique cependant que la notion romaine de "fisc"



Le baptême de Clovis, d'après le Maître de Saint Gilles, ca. 1500

n'avait alors pas disparu et qu'une liste précise des terres "publiques" était tenue par les rois mérovingiens.

Cette réflexion sur la portée des partages successifs du royaume ne doit cependant pas masquer la réalité des conflits sanglants qu'a connus la dynastie mérovingienne à la fin du VI^e siècle. Grégoire de Tours les rapporte longuement dans ses *Dix livres d'histoires* :

Une querelle familiale opposa en effet pendant près de cinquante ans les deux fils de Clotaire I^{er}, à savoir Chilpéric I^{er} et Sigebert I^{er}, ainsi que leurs conjointes respectives, Frédégonde et Brunehilde. Selon Grégoire de Tours, Frédégonde, maîtresse de Chilpéric I^{er}, fit assassiner la femme de celui-ci, Galswinthe, une princesse wisigothique. La sœur de Galswinthe, Brunehilde, également épouse de Sigebert I^{er}, demanda alors à son mari de réagir en demandant une compensation en réparation du meurtre. Chilpéric I^{er} parut d'abord se soumettre mais, ne tenant pas ses engagements, la guerre finit par éclater entre les frères. On analyse souvent ce conflit comme la manifestation, à l'échelle du royaume, du principe de la "faide", le droit à la vengeance, comparable à la loi du Talion.

Le bilan de ce conflit familial est lourd :

- Sigebert I^{er} est assassiné en 575 ;
- Brunehilde épouse Mérovée (fils de Chilpéric I^{er}), mais il est assassiné, peut-être à l'instigation de Frédégonde, en 577 ;
- Clovis, un autre fils de Chilpéric I^{er}, disparaît également : Frédégonde est soupçonnée car ne survivent que ses propres fils ;
- Chilpéric I^{er} est assassiné en 584, peut-être sur l'ordre de Brunehilde, par vengeance, ou de Frédégonde, à la suite d'une affaire d'adultère ;
- Childebert II, fils de Sigebert I^{er}, meurt empoisonné en 596, peut-être à l'instigation de Frédégonde ;
- Brunehilde se fait supplicier en 613 à la suite de sa défaite contre Clotaire II, fils de Chilpéric I^{er} et Frédégonde.

Au terme de ces cinquante années de conflit, Clotaire II parvient à réunifier le royaume des Francs, non sans avoir éliminé les gêneurs et les prétendants au trône. Il rassemble ainsi :

- l'Austrasie : l'est de la France actuelle, l'est de la Belgique actuelle et les régions rhénanes ;
- la Neustrie : le nord-ouest de la France actuelle (sans la Bretagne) ;
- la Bourgogne : l'ancienne Bourgogne, c'est-à-dire l'actuelle Bourgogne, le nord de la vallée du Rhône et le Centre (Orléans).

On attribue à Clotaire II (584-629), l'édification d'un château à Clichy dans les Hauts-de-Seine, site probablement découvert à l'occasion d'une chasse. Rien ne permet d'en imaginer la forme ni l'importance. Cependant Clotaire II, en 626, y réunit un concile des évêques et princes de Neustrie et de Bourgogne. Son fils Dagobert I^{er}, roi des Francs de 629 à 639, s'y maria avec Gomatrude en 629, ce qui laisse penser que le palais avait quelque importance.

Parmi les deux fils de Clotaire II, Charibert et Dagobert, le premier mourut prématurément en 632, et son fils Chilpéric décéda peu de temps après, ce qui permit l'unification du territoire. Le court règne de Dagobert I^{er} marqua alors une période d'apogée et de relative paix dans le royaume mérovingien. C'est également sous son règne que se placent les dernières conquêtes en direction de la Germanie, permettant d'atteindre le Danube.

Le dernier siècle mérovingien est celui de l'ascension politique d'une famille aristocratique d'Austrasie appelée à un bel avenir : les Pippinides. Dès le règne de Clotaire II, Pépin I^{er} de Landen s'allie au roi contre Brunehilde, et obtient la mairie du palais d'Austrasie. Ses descendants, Grimoald puis Pépin II de Herstal, parviennent à la conserver par intermittence et s'emparent pour un temps de la mairie du palais de Neustrie, à la fin du VII^e siècle. En 717, un fils bâtard de Pépin II, Charles Martel, arrive sur le devant de la scène en devenant à son tour maire du palais



Neuville, *Le supplice de Brunehilde*

d'Austrasie. Il doit alors faire face à la résistance de l'aristocratie neustrienne menée par Raganfred, maire du palais de Neustrie depuis 715. Les Neustriens ont fait d'un moine obscur nommé Daniel un roi mérovingien qui s'impose difficilement sous le nom de Chilpéric II. À sa mort en 721, ne laissant aucun héritier, c'est au tour de Charles Martel de sortir un mérovingien d'un monastère pour en faire un roi : Thierry IV. Ce dernier ne possédera jamais la réalité du pouvoir et s'effacera face à son puissant maire du palais. À la mort de Thierry IV en 737, Charles Martel est tellement influent qu'il peut se passer de roi jusqu'à sa propre mort en 741. Son fils, Pépin III le Bref, lui succède, et même s'il prend d'abord le parti de placer un dernier mérovingien sur le trône en 743 (Childéric III), ce sera pour mieux le déposer huit ans plus tard et se faire élire roi à sa place. C'est le temps de la dynastie carolingienne.

La royauté mérovingienne

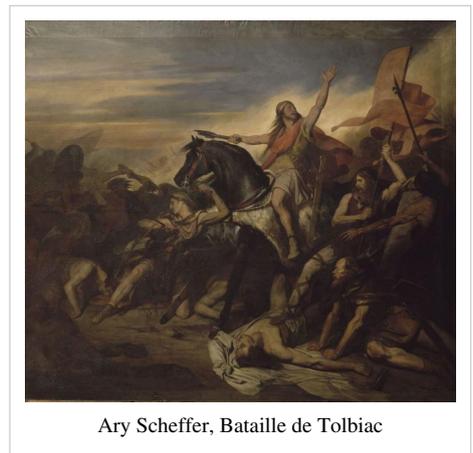
Une royauté sacrée ?

Comme l'explique Régine Le Jan^[5], le roi mérovingien est détenteur d'une certaine sacralité, bien qu'il ne bénéficie pas du rituel clérical du sacre, à la différence des rois wisigoths ou des rois carolingiens. Régine Le Jan affirme qu'il ne faut pas réduire cette sacralité à sa dimension magique et païenne (le *heil*), mais qu'il existe encore, au VI^e siècle notamment, la possibilité d'une sacralité chrétienne non contrôlée par le clergé. Cette sacralité s'exprime dans les fonctions assumées par le roi mérovingien et se manifeste par de multiples rituels.

Les fonctions du roi mérovingien

Noyau de tradition

Comme chez d'autres peuples germaniques du V^e siècle, l'institution royale naît chez les Francs par le contact avec Rome. La nécessité d'un interlocuteur faisant autorité et l'influence du modèle romain produisent une nouvelle forme d'organisation politique. Les divers peuples germaniques, éclatés et pluriethniques, se construisent une cohésion en cristallisant leur identité autour d'une figure royale qui fait office de "noyau de tradition" (*Traditionskern*). Ainsi les Francs existent-ils dès le moment où un chef se dit "roi des Francs" (*rex francorum*) et qu'il propose à ceux qui le suivent d'accepter sa propre ascendance (remontant jusqu'à un passé mythique) comme celle du peuple dans son intégralité. Le roi tire de ses ancêtres, historiques ou mythiques, une puissance charismatique, le *heil*, qu'il entretient par ses victoires guerrières et qui légitime sa position. L'institution royale se place alors au-dessus des groupes de parenté et des chefs de lignages, prétendant ainsi assurer leur cohésion et leur prospérité.



Ary Scheffer, Bataille de Tolbiac

Loi et paix, conquête et prospérité

Les fonctions de paix et de fécondité sont d'origine divine : en les canalisant et en les contrôlant, l'institution royale se façonne une légitimité sacrée. Le roi tend ainsi à concentrer dans sa personne la fonction de juridiction, pour garantir la paix, et la fonction guerrière, pour assurer la prospérité de son peuple. La concentration en une personne de ces deux fonctions, souvent assumées dans les sociétés polythéistes par deux dieux distincts, est facilitée par l'adoption du monothéisme : le christianisme et son dieu unique et indivisible assoit la sacralité d'une royauté unique et indivisible.

La paix est assurée par la création de la loi : c'est une fonction sacrée, à la fois juridique et religieuse ; l'Ancien Testament est d'ailleurs souvent appelé "Loi". Le roi formule le droit et le fait respecter. Ainsi Clovis réunit-il le premier concile d'Orléans en 511 et met la loi salique par écrit, probablement avant 507 selon Régine Le Jan. De la

même façon, « Clotaire II et Dagobert ont affirmé fortement leur autorité juridico-religieuse en réunissant un concile à Paris et en promulguant l'édit de 614, puis la loi des Ripuaires et la première loi des Alamans ». Clotaire II est d'ailleurs assimilé par le clergé à David, roi législateur et juge.

La prospérité est assurée par les guerres, que le roi mène annuellement, à la belle saison, afin d'agrandir le territoire apte à produire des richesses, tout en amassant du butin qu'il partage avec ses fidèles.

Domestication de l'espace

La sacralité du roi s'exprime également par sa domestication de l'espace. C'est lui qui définit et contrôle l'accès à certains espaces sacrés, qui sont retirés à l'usage commun. Par la fondation de monastères et l'institution de l'immunité, il fournit des revenus au clergé qui prie pour son salut et celui de son royaume, tout en limitant le nombre de personnes qui peuvent accéder au sacré. De la même façon, l'institution des *forestes* au VII^e siècle, circonscrit des espaces sauvages dans lesquels le roi se réserve le droit de chasse. « Le roi peut créer l'interdit et dominer toutes les formes d'espaces sacrés ».

À ces fonctions sacrées s'ajoutent des rituels qui affirment la légitimité du roi à gouverner.

Rituels et éléments de légitimité

L'élévation sur le pavois

La royauté mérovingienne, comme beaucoup d'autres, nécessite, pour la légitimer, un rituel exprimant et créant le consensus. Ce rituel, l'élévation sur le pavois par les hommes libres, a été attribué à tort à une tradition germanique alors qu'il relève de l'imitation impériale. Il fut utilisé par les empereurs romains élus par leur armée et sa transmission s'est faite d'Orient vers l'Occident au IV^e siècle, par le contact entre les peuples germaniques et l'armée romaine. Ce rituel était encore en usage à Byzance à la fin du VI^e siècle. Le rituel du pavois relève d'un symbolisme, courant en Orient comme en Occident, dans lequel l'élévation verticale traduit l'accès à la sphère divine, au sacré. L'élévation sur le pavois, qui met en scène un chef militaire et ses soldats, affirme également le caractère guerrier de la royauté et, selon Régine Le Jan, lorsque Grégoire de Tours évoque ce rituel dans ses *Dix Livres d'Histoire* (fin VI^e siècle), on comprend à mots couverts qu'il le désapprouve, car il n'est pas contrôlé par les clercs ; pour l'évêque de Tours, ce rituel manifeste l'élection du roi par ses guerriers mais pas son élection par Dieu. De fait, en Occident comme à Byzance, ce rituel disparaît à partir du VII^e siècle, lorsque le clergé monopolise le rituel du couronnement royal.



Pierre Révoil, *Pharamond élevé sur le pavois*

Le circuit

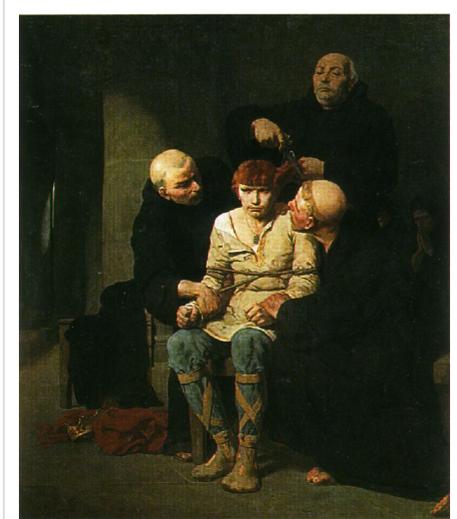
Traditionnellement, le nouveau roi doit circuler dans son royaume, monté sur un char à bœufs. Ce rituel du circuit symbolise la prise de possession du territoire au sein duquel le roi démultiplie les forces de production et de fécondité. Ce rite archaïque est moqué par Éginhard, fidèle et biographe de Charlemagne : dans son entreprise de décrédibilisation de la dynastie mérovingienne, il décrit des rois se déplaçant constamment vautreés dans un char à bœufs et forge l'image des rois fainéants. Il s'agit cependant d'un très ancien rite de fécondité dont on trouve déjà un témoignage dans *La Germanie* de Tacite.



Paul Lehueur, *Un roi fainéant dans son char à bœufs*

Le nom

Chez les rois francs, l'élection, symbolisée par l'élévation sur le pavois, se combine avec l'hérédité, manifestée par la transmission du nom dynastique. Très vite, les rois mérovingiens transmettent les noms complets de leurs ancêtres à leurs enfants : le nom est à la fois un outil identitaire et un programme politique. Ainsi, les fils de Clovis (Clodomir et Clotaire I^{er}) donnent-ils un même nom burgonde à leurs propres fils (Gunthar / Gontran) pour appuyer leur prise en main de la Bourgondie. Ils affirment la légitimité de leur dynastie sur ce nouveau territoire en la reliant à un ancêtre des rois burgondes. De la même façon, en 715, lorsqu'il s'agira de tirer le clerc Daniel de son monastère pour en faire un roi mérovingien, on le renommera Chilpéric et on prendra soin de lui laisser pousser les cheveux, autre élément de légitimité.



Évariste-Vital Luminais (1822-1896), *Le dernier des Mérovingiens*

Les rois chevelus

La symbolique de la longue chevelure, siège de pouvoir sacré et de force, est présente dans la tradition biblique. Dans l'Ancien Testament, on lit que la consécration à Dieu implique le renoncement à la coupe des cheveux. C'est cette même symbolique qui s'exprime lorsque le roi Samson perd sa force surhumaine après s'être fait couper les cheveux par Dalila. Si le port des cheveux longs chez les Francs est bien antérieur à la conversion au christianisme, Régine Le Jan explique que c'est Grégoire de Tours qui confère tout son poids symbolique à cette longue chevelure, en créant l'image des rois chevelus (*reges criniti*) et en inscrivant les Mérovingiens dans la filiation des rois de l'Ancien Testament^[6]. Pépin le Bref ne négligera pas la force de ce symbole et lorsqu'il décidera de déposer le dernier Mérovingien, Childéric III, avec l'aval des papes Zacharie et Étienne, il n'omettra pas de le faire tondre.

Organisation du pouvoir mérovingien

Clientélisme et concept de *mundium*

Le *regnum francorum* mérovingien s'appuyait surtout sur un réseau de fidélités. Les rois distribuaient terres, revenus et charges « publiques » (la plus commune étant celle de comte) à partir du trésor royal (le fisc, concept emprunté à la romanité) pour récompenser les aristocrates fidèles et s'assurer de leur soutien. Le trésor royal, à la fois privé et public (car le roi était émanation du peuple), s'était ainsi substitué aux « biens publics » de l'époque romaine, évolution qui jeta les bases de la vassalité.

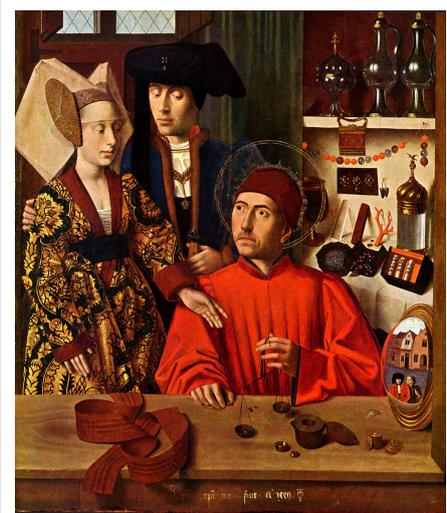
Le régime de la clientèle, hérité de l'empire romain, encourage le faible à se mettre sous la protection (*mundium* ou *mainbour*) d'un puissant en échange de sa liberté ou de son indépendance. Ce procédé nommé "recommandation" exige du protégé qu'il serve son protecteur selon un contrat synallagmatique^[7]. Le père de famille protège ses fils de son *mundium* jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte. Les filles restent sous le *mundium* de leur père jusqu'à leur mariage, transmettant au mari le devoir de protection. Contrairement au droit romain, qui impose au père de la mariée de verser une importante dot, le droit mérovingien prévoit que le plus gros transfert de biens se fasse du marié vers le père de la future épouse. Il prévoit également qu'un tiers des biens du marié (la *tertia*^[8], un douaire) revienne à sa femme à son décès. « Il ne s'agit pas d'acheter sa fiancée : cette somme scelle le lien entre les deux familles et marque le consentement du père ».

Article connexe : Statut des femmes à l'époque mérovingienne.

Administration du palais

L'administration du palais royal était confiée à des officiers palatins, fidèles et compagnons du roi, encore souvent laïques^[9] :

- le « référendaire », ou « chancelier », chargé de superviser la rédaction et la conservation des actes officiels ;
- le « monétaire », chargé de la monnaie et des finances (saint Éloi assumait cette charge) ;
- le « connétable » (*comes stabuli*), ou « maréchal », chargé des écuries royales ;
- le « comte du palais », chargé du tribunal du palais, qui traite les causes importantes remontant au roi ;
- mais c'est surtout la charge de « maire du palais » (*major domus*), sorte de premier ministre du roi, qui prit de l'importance, en raison de son rôle central au cœur des relations du pouvoir avec l'aristocratie.



Petrus Christus, *Saint Éloi à l'atelier*, 1449

Le palais accueille également en son sein la garde personnelle du roi (la "truste"), formée de ses guerriers les plus fidèles ("antrustions" ou "leudes"), ainsi que les *nutriti* (littéralement "nourris") au temps de Dagobert, c'est-à-dire les enfants de grandes familles aristocratiques, envoyés à la cour du roi pour y être formés et, souvent, y occuper à terme une charge importante.

Comtes et évêques

Le pouvoir local était conféré aux comtes (*comes* ou « compagnon » du roi), nommés par le roi et installés dans les grandes cités. Le comte dirigeait une circonscription constituée de plusieurs *pagi* (qui a donné "pays"), découpage hérité de l'empire romain, et constituait un véritable relai du pouvoir. Ses fonctions étaient diverses : il convoquait les hommes libres pour l'armée royale (l'ost), levait certains impôts et présidait le tribunal du comté (le *mallus*) au nom du roi. La charge de comte était promise à un bel avenir : elle survécut durant tout le Moyen Âge et ses titulaires affirmèrent leur indépendance chaque fois que le pouvoir central défaillait. Ainsi, dès l'époque mérovingienne, certains comtes formèrent de véritables dynasties et devinrent incontrôlables, surtout dans les régions périphériques du royaume. Une partie de l'aristocratie du royaume constitua alors une noblesse héréditaire. À la fin du VII^e siècle, le titre de duc des Francs, ou *dux francorum*, pouvait venir officialiser la domination d'un aristocrate sur un vaste territoire (plusieurs comtés ou une région entière comme l'Austrasie) ; plusieurs Pippinides portèrent le titre de duc.

Dans chaque cité, aux côtés des comtes, se trouvaient également les évêques, officiellement élus librement par leurs concitoyens, mais dont l'élection nécessitait, dans les faits, le consentement du roi. Outre leur compétence totale en matière de confection du droit de l'Église (au sein de conciles), les évêques se voyaient confiés d'importantes responsabilités civiles dans les cités dont ils avaient la charge. Ils constituaient un important maillon de l'administration du royaume mérovingien.

Succession chez les Mérovingiens

Lors du traité entre l'Empire Romain et les Francs Saliens, que dirigent des rois qui deviendront les Mérovingiens de l'historiographie, il est rappelé que la succession à la charge de Général reste la prérogative du Princeps romain. Rapidement, celui-ci n'est plus en mesure d'imposer ses choix ; il ne peut donc que les valider, à la demande du général qui a pris le commandement après la mort de son prédécesseur. Dans les faits, le général, roi pour son peuple, est nommé selon les usages germaniques qui prévalent au sein de son peuple, et ce choix est validé par le Princeps^[10].

Le royaume franc était considéré d'après la tradition germanique comme un bien patrimonial, c'est-à-dire que le royaume constituait le domaine familial du roi. Il n'y avait plus de distinction entre l'État, sa personne et son bien. Les victoires militaires aboutissaient donc à l'accroissement de la propriété familiale du roi. Ce partage était issu de la loi salique germanique. Cette loi excluait les femmes de la succession **tant qu'il restait des héritiers mâles**. Ainsi à la mort du roi, le royaume était divisé entre ses enfants de sexe masculin même si une femme peut hériter d'un domaine en pleine possession et non simplement comme usufruitière. Le titre de roi des Francs, ou *Rex Francorum* en latin, est générique. Il se transmet du père au fils, d'une génération à l'autre, dans la même famille, celle des Mérovingiens.

Il faut néanmoins savoir que l'expression **loi salique** désigne deux réalités bien différentes.

- Dans le haut Moyen Âge, il s'agit d'un code de loi élaboré, selon les historiens, entre le début du IV^e siècle et le VI^e siècle pour le peuple des Francs dits « saliens », dont Clovis fut l'un des premiers rois. Ce code, rédigé en latin, et comportant de forts emprunts au droit romain^[11], établissait entre autres les règles à suivre en matière d'héritage à l'intérieur de ce peuple.
- Plusieurs siècles après Clovis, dans le courant du XIV^e siècle, un article de ce code salique fut exhumé, isolé de son contexte, employé par les juristes de la dynastie royale des Valois pour justifier l'interdiction faite aux femmes de succéder au royaume de France directement issu de celui des Francs. À la fin de l'époque médiévale et à l'époque moderne, l'expression **loi salique** désigne donc les règles de succession au trône de France. Ces règles ont par ailleurs été imitées dans d'autres monarchies européennes. L'éviction des femmes du pouvoir par cette loi rattachée à une tradition franque mérovingienne puis carolingienne a été célébrée ou critiquée dès le XIII^e siècle^{[12],[13]}.

Article détaillé : Loi salique.

Difficultés pratiques

La première difficulté pratique était que le royaume devait être divisé équitablement. La mort du roi était suivie de nombreux pourparlers afin de décider de quelles régions allait hériter chaque fils. Ensuite, le partage du royaume faisait qu'il n'y avait plus un seul souverain à la tête d'un grand royaume mais plusieurs souverains à la tête de plusieurs petits royaumes ce qui affaiblissait considérablement le pouvoir de la dynastie franque. Cependant, le partage du royaume n'était pas aussi anarchique qu'on pourrait le croire. Bien qu'ayant chacun un bout de territoire franc, ils souhaitaient tous préserver l'unité du *Regnum* (royaume) (unification politique des peuples de la ligue franque (Chattes, Chamaves, Tubantes...), en un seul peuple, celui des Francs). Chaque héritier était donc considéré comme *Rex Francorum*, c'est-à-dire roi des Francs. Le roi règne sur un peuple et non un territoire. Cette recherche d'unité était telle que les frontières ont toujours été très défendues contre les différentes tentatives d'invasion. Ainsi, bien que divisé, le royaume franc était toujours considéré comme une unité. Enfin, Paris ancienne capitale sous Clovis, a perdu ce rôle pour devenir le symbole de l'unité du royaume car elle était exclue des partages.



Conséquences politiques

Plusieurs parties de territoires pouvaient être réunies par la force ou si l'un des frères mourait sans enfants.

Le partage du royaume créa donc des conflits fratricides dictés par la convoitise qui étaient généralement suivis par des meurtres en série ou des guerres entre royaumes frères. Fustel de Coulanges voit dans cette royauté mérovingienne « un despotisme tempéré par l'assassinat ».

Prenons l'exemple de Clovis I^{er} : sa mort a été suivie du premier partage du royaume entre ses quatre fils : Théodoric, Clodomir, Childebert, Clotaire. Clodomir mourut lors d'une des nombreuses conquêtes qu'entreprirent les quatre frères. Les autres massacrèrent alors leurs neveux pour écarter tout héritier sauf saint Cloud qui se fit tondre (la chevelure des rois mérovingiens était légendaire, ils tenaient leur force et leur charisme de leurs cheveux qu'ils laissaient longs). Théodoric mourut après avoir envahi la Thuringe. Ses successeurs le suivirent rapidement à la suite des guerres incessantes. Clotaire envahit le territoire de son frère aîné. Childebert mourut peu après sans descendance. Clotaire réunifia donc entièrement le royaume franc. Mais ce fut à la mort de ce dernier que les choses se sont réellement envenimées. Clotaire mourut avec quatre héritiers : Caribert, Chilpéric, Gontran, Sigebert. On procéda donc à un second partage du royaume qui fut suivi d'une longue « saga familiale » tragique confrontant la famille de Sigebert et Chilpéric. Cette querelle familiale, largement alimentée par la haine entre leurs épouses respectives, Brunehilde et Frédégonde, tourna rapidement à la guerre civile (connue sous le nom de faide royale).

Lorsque Sigebert épousa Brunehilde (fille réputée belle, intelligente...), son frère, jaloux, épousera Galswinthe, la sœur de Brunehilde, qui finira finalement étranglée dans son lit par la maîtresse et future épouse de Chilpéric, Frédégonde. La haine s'installera donc entre les deux couples. Les territoires francs passeront de mains en mains. Finalement Sigebert et Chilpéric seront tous deux assassinés par Frédégonde. Les deux reines, toutes deux tutrices s'affronteront en tuant neveux, cousins et oncles afin de mettre leurs fils respectifs sur le trône.

La haine que se voueront Frédégonde et Brunehilde aggravera la division Austrasie – Neustrie. Elle fera perdre toute unité au royaume et freinera le développement de la dynastie mérovingienne. Les conflits familiaux profiteront, par ailleurs, aux maires du palais. Ces guerres vont appauvrir les rois alors que les maires du palais vont s'enrichir et ainsi bénéficier d'un pouvoir croissant qui vont les amener jusqu'au trône avec l'avènement de Pépin le Bref.

Économie et administration sous les Mérovingiens

Jusqu'au règne de Dagobert I^{er}, l'État mérovingien ne se distingue pas fondamentalement de la tradition romaine. Après les troubles profonds dus aux invasions, l'état social du pays reprend son ancien caractère romain. Les terres du fisc impérial passent bien dans les mains du roi mais les grands propriétaires gallo-romains ont, sauf de rares exceptions, conservé leurs domaines, organisés comme ils l'étaient sous l'Empire. Le commerce reprend lentement son activité. Marseille, centre du grand commerce maritime avec l'Orient, reçoit ces marchands syriens que l'on retrouve d'ailleurs dans les villes importantes du sud de la Gaule et qui, avec les Juifs, sont les principaux marchands du pays. Les villes de l'intérieur conservent une bourgeoisie de commerçants parmi lesquels il en est qui, en plein VI^e siècle, nous sont connus comme des notables riches et influents.

Grâce à ce commerce régulier qui maintient dans la population une importante circulation de marchandises et d'argent, le trésor du roi, alimenté par les tonlieux, dispose de ressources importantes, au moins aussi considérables que celles qu'il retire du revenu des domaines royaux et du butin de guerre.

Cette civilisation tombe dans une certaine décadence mais elle conserve ses traits essentiels.

Les fonctionnaires importants, choisis parmi les grands, font preuve, à l'égard du pouvoir, d'une singulière indépendance et l'impôt n'est souvent prélevé par le comte qu'à son profit personnel. L'affaiblissement de l'ancienne administration romaine, coupée de Rome, et dont le roi maintient avec peine les derniers vestiges, permet à l'aristocratie des grands propriétaires de prendre, en face du roi et dans la société, une position de plus en plus forte. C'est surtout dans le Nord, en Austrasie, où la romanisation est presque complètement effacée, qu'elle s'assure, dès le VII^e siècle, une prépondérance absolue.

Cette aristocratie, dont l'action grandit sans cesse, n'a rien d'une noblesse. Elle ne se distingue pas du reste de la nation par sa condition juridique, mais seulement par sa condition sociale. Ceux qui la composent sont, pour parler comme leurs contemporains, des grands (*majores*), des magnats (*magnates*), des puissants (*potentes*), et leur puissance dérive de leur fortune. Tous sont de grands propriétaires fonciers : les uns descendent de riches familles gallo-romaines antérieures à la conquête franque, les autres sont des favoris que les rois ont largement pourvus de terres, ou des comtes qui ont profité de leur situation pour se constituer de spacieux domaines. Qu'ils soient romains ou germaniques de naissance, les membres de cette aristocratie forment un groupe lié par la communauté des intérêts, et chez lequel n'a pas tardé à disparaître et à se fondre dans l'identité des mœurs, la variété des origines. À mesure que l'État, auquel ils fournissent les plus importants de ses agents, se montre plus incapable de garantir la personne et les biens de ses sujets, leur prépondérance s'affirme davantage. Leur situation personnelle profite des progrès de l'anarchie générale et l'insécurité publique augmente sans cesse leur influence privée. En tant qu'officiers du roi, les comtes traquent et rançonnent les populations qu'ils sont censés protéger^[non neutre] ; mais à partir du moment où ces personnes leur auront cédé leurs terres et leurs personnes et seront venus s'annexer à leurs domaines, ces mêmes comtes, en tant que grands propriétaires, étendront sur eux leur puissante sauvegarde. Ainsi les fonctionnaires mêmes de l'État travaillent contre l'État^[réf. nécessaire], et en étendant sans cesse sur les hommes et les terres leur clientèle et leur propriété privée, ils enlèvent au roi ses sujets directs et ses contribuables.

Le rapport qui s'établit entre les puissants et les faibles ne relève pas simplement du rapport économique entre un propriétaire et son tenancier. Né du besoin d'une protection effective au sein d'une société livrée à l'anarchie^[non neutre], il crée entre eux un lien de subordination qui s'étend à la personne tout entière. Le contrat de recommandation, qui apparaît dès le VI^e siècle, donne au protégé le nom de vassal (*vassus*) ou de serviteur, au protecteur le nom d'ancien ou de seigneur (*senior*). Le seigneur est tenu non seulement de pourvoir à la subsistance de son vassal, mais de lui fournir d'une manière permanente secours et assistance et de le représenter en justice. L'homme libre qui se recommande conserve les apparences de la liberté, mais en fait, il est devenu un client, un *sperans* du *senior*.

Ce protectorat que le seigneur exerce sur les hommes libres en vertu de la recommandation, il l'exerce naturellement aussi et avec plus d'intensité sur les hommes qui appartiennent à son domaine, anciens colons romains attachés à la glèbe ou serfs descendant d'esclaves romains ou germaniques dont la personne même, en vertu de la naissance, est sa propriété privée. Sur cette population dépendante, il possède une autorité à la fois patriarcale et patrimoniale qui tient tout ensemble de la justice de paix et de la justice foncière. Il n'y a là, au début, qu'une simple situation de fait. Mais rien n'illustre mieux l'impuissance de l'État que l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de la reconnaître^[non neutre]. À partir du VI^e siècle, le roi accorde, en nombre toujours croissant, des privilèges d'immunité. Il faut entendre par là des privilèges concédant à un grand propriétaire (le plus souvent une propriété ecclésiastique) l'exemption du droit d'intervention des fonctionnaires publics dans son domaine. L'immuniste est donc substitué sur sa terre à l'agent de l'État. Sa compétence, d'origine purement privée, reçoit une consécration légale. Cependant, il est délicat d'affirmer que l'État capitule devant l'immuniste, car la compétence de ce dernier émane du roi et s'exerce en son nom.

La situation est d'autant plus grave^[non neutre] que des propriétés du roi lui-même, qui avaient compris à l'origine tout le domaine foncier de l'État romain, il ne subsiste plus, à la fin de la période mérovingienne, que d'insignifiants débris^[réf. nécessaire]. Lambeau par lambeau, en effet, elles ont été cédées à l'aristocratie en vue d'acheter sa fidélité. Les partages continuels de la monarchie entre les descendants de Clovis, la séparation et la réunion alternatives des royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, le remaniement continu des frontières et les guerres civiles qui en étaient la suite, furent pour les grands une excellente occasion de marchander leur dévouement aux princes que le hasard des héritages appelait à régner sur eux et qui, pour s'assurer la couronne, étaient tout prêts à sacrifier le patrimoine de la dynastie.

Pour la première fois une opposition va se manifester entre l'aristocratie romanisée^[réf. nécessaire] de Neustrie, et les grands d'Austrasie, restés beaucoup plus proches des mœurs et des institutions germaniques^[réf. nécessaire]. L'avènement de l'aristocratie amène naturellement les influences locales à se manifester ; la diversité se substitue ainsi à l'unité royale.

La conquête de la Méditerranée par les Musulmans devait précipiter l'évolution politique et sociale qui s'annonçait. Jusqu'alors, au milieu d'une société qui glissait vers le régime de la propriété seigneuriale, les villes s'étaient maintenues vivantes par le commerce, et avec elles une bourgeoisie libre.

Dans la seconde moitié du VII^e siècle, tout commerce cesse sur les côtes de la Méditerranée occidentale. Marseille, privée de navires, meurt asphyxiée, et toutes les villes du midi, en moins d'un demi-siècle, tombent dans une totale décadence^[non neutre]. À travers tout le pays, le commerce, que n'alimente plus la mer, s'éteint ; la bourgeoisie disparaît avec lui ; il n'existe plus de marchands de profession, plus de circulation commerciale, et, par contrecoup, les tonlieux cessent d'alimenter le trésor royal, incapable de faire face désormais aux dépenses du gouvernement.

L'aristocratie représente, dès lors, la seule force sociale. En face du roi ruiné, elle possède, avec la terre, la richesse et l'autorité ; il ne lui reste plus qu'à s'emparer du pouvoir^[14].

Art mérovingien

Article détaillé : Art mérovingien.

Lent déclin des Mérovingiens

À partir de 639 (à la fin du règne de Dagobert I^{er}) commença l'époque des souverains que le biographe de Charlemagne, Eginhard, nomma les *rois fainéants*, au IX^e siècle dans sa *Vita Karoli (Vie de Charlemagne)*, cela pour légitimer la prise de pouvoir carolingienne. En réalité, leur inaction s'explique surtout par leur faiblesse et leur impuissance. Souvent très jeunes – les querelles familiales pour le pouvoir ne leur laissaient qu'une espérance de vie très faible – les souverains mérovingiens devinrent les jouets de l'aristocratie.

D'autre part, dans un contexte général de crise économique en Occident, les richesses acquises par leurs prédécesseurs s'étaient considérablement amenuisées, à la suite de l'arrêt des campagnes militaires pour étendre le royaume, aux détournements de l'impôt et aux dépenses engagées pour venir à bout des révoltes et pour acheter la fidélité des vassaux.

L'autorité des Mérovingiens s'affaiblit donc pendant cette période de pauvreté et de déclin de la monarchie, tandis que s'imposaient peu à peu les maires du palais ("major domus").

À l'origine simple intendant, le maire du palais devint avec le temps le réel administrateur du royaume en raison de son rôle central dans les relations avec l'aristocratie franque. Étant issu de celle-ci, en effet, le maire du palais défendait naturellement les intérêts des nobles, ce qui valut aux détenteurs de la charge un prestige croissant.

Progressivement, la charge de maire du palais consista notamment à déclencher les guerres, à négocier les accords avec les pays voisins, à nommer les évêques, les ducs et les comtes.

Des trois maires du palais, celui de Bourgogne disparut assez tôt, puis la lutte s'engagea entre les deux autres.

L'aristocratie foncière d'Austrasie, plus puissante que les grands propriétaires de Neustrie, parce que plus éloignée du roi et de l'ancienne administration romaine, était avantagée dans un État presque exclusivement fondé sur la richesse foncière. Entre le maire d'Austrasie, Pépin de Herstal, qui représentait les grands, et le maire de Neustrie, Ebroïn, resté fidèle à l'ancienne conception royale, la lutte était inégale : Pépin triompha. Dès lors, il n'y eut plus qu'un maire du palais pour toute la monarchie et ce fut la famille des Pippinides qui la fournit. Depuis longtemps, elle jouissait dans le nord du Royaume d'une situation qu'elle devait à sa richesse foncière. Ses domaines étaient nombreux, surtout dans cette région mi-romane mi-germanique dont Liège, alors un simple village, forme le centre, et se répandaient dans la Hesbaye, le Condroz et l'Ardenne ; Andenne et Herstal étaient ses résidences favorites. De riches mariages augmentèrent encore son ascendant. De l'union de la fille de Pépin de Landen et du fils d'Arnoul de Metz



Fibules mérovingiennes

naquit Pépin de Herstal, déjà cité plus haut, qui fut le premier à exercer véritablement la régence dans toute la monarchie franque.

Lorsque les Musulmans envahirent l'Aquitaine, le successeur de Pépin de Herstal, Charles Martel vint leur offrir le combat dans les plaines de Poitiers et l'élan de la cavalerie musulmane se brisa contre les lignes de son infanterie lourde. L'invasion arrêtée reflua ; les Musulmans ne conservèrent en Gaule que les environs de Narbonne, d'où Pépin le Bref devait les expulser en 759.

Le triomphe de Poitiers acheva de faire de Charles Martel le maître du royaume. Il en profita pour lui donner une solide organisation militaire. Jusqu'à lui, l'armée ne s'était composée que des hommes libres, levés dans les comtés en temps de guerre. C'était une simple milice de fantassins, s'équipant à leurs frais, difficile à réunir, lente dans ses mouvements. Après Poitiers, Charles résolut de créer, à l'exemple des Arabes, une cavalerie qui put se porter rapidement au-devant de l'ennemi et remplacer l'avantage du nombre par celui de la mobilité. Une telle nouveauté supposait une transformation radicale des usages antérieurs. On ne pouvait imposer aux hommes libres ni l'entretien d'un cheval de guerre, ni l'acquisition du coûteux équipement de cavalier, ni le long et difficile apprentissage du combat à cheval.

Pour atteindre ce but, il fallait donc créer une classe de guerriers possédant les ressources correspondant au rôle qu'on attendait d'eux. Une large distribution des terres fut faite aux vassaux les plus robustes du maire du palais, qui n'hésita pas à séculariser, à cette fin, bon nombre de biens d'Église. Chaque homme d'armes gratifié d'une tenure ou, pour employer le terme technique, d'un bénéfice, fut tenu d'y élever un cheval de guerre et de fournir le service militaire à toute réquisition. Un serment de fidélité renforça encore ces obligations. Le vassal qui n'était au départ qu'un serviteur devint ainsi un soldat dont l'existence fut assurée par la possession d'un lopin de terre. L'institution se répandit très rapidement dans tout le royaume. Les immenses domaines de l'aristocratie permettaient à chacun de ses membres de se constituer une troupe de cavaliers, et ils n'y manquèrent pas. Le nom primitif de bénéfice disparut un peu plus tard, remplacé par celui de fief. Mais l'organisation féodale elle-même, pour l'essentiel, se trouve dans les mesures prises par Charles Martel. Ce fut la plus grande réforme militaire que l'Europe ait connue avant l'apparition des armées permanentes. Elle devait d'ailleurs exercer une répercussion profonde sur la société et sur l'État. Dans son fond, elle n'était qu'une adaptation de l'armée à une époque où le grand domaine dominait toute la vie économique et elle eut pour conséquence de donner à l'aristocratie foncière la puissance militaire avec la puissance politique. la vieille armée des hommes libres ne disparut pas, mais elle ne constitua plus qu'une réserve à laquelle on recourut de moins en moins^[15].

Les rapports de Charles Martel avec l'Église n'avaient pas été harmonieux. Celle-ci lui reprocha ses sécularisations et lui tint rancune qu'il ait refusé de venir au secours de la Papauté pressée par les Lombards alors que le pape Grégoire III lui avait fait l'honneur d'une ambassade spéciale chargée de lui remettre solennellement les clefs du tombeau des apôtres. Moins absorbé par la guerre, son fils Pépin le Bref, qui lui succéda en 741 à la mairie du palais et au gouvernement du royaume, entretint très rapidement des relations suivies avec Rome.

Au moment où il prit le pouvoir, les missions anglo-saxonnes chez les Germains païens d'au delà du Rhin venaient de commencer sous la direction de Saint Boniface. Pépin lui montra tout de suite un zèle et une bienveillance auxquels les apôtres du christianisme n'étaient pas habitués. Les motifs lui en étaient d'ailleurs inspirés par l'intérêt politique. Il comprenait que le moyen le plus efficace de pacifier les Frisons, les Thuringiens, les Bavares et les Saxons et de préparer l'annexion future, était de commencer par les convertir. D'où l'intérêt qu'il prit aux projets de Boniface, l'appui qu'il lui accorda, ses faveurs à l'égard du siège de Mayence qui, érigé en métropole de la nouvelle Église germanique, rattachait celle-ci, dès sa naissance, à l'Église franque.

Boniface cependant, fils soumis de la papauté en sa qualité d'Anglo-Saxon, ne s'était mis à l'œuvre qu'après avoir demandé et reçu l'assentiment et les instructions de Rome. Il se trouva ainsi, grâce aux relations qu'il entretenait avec le maire du palais, l'intermédiaire naturel entre celui-ci et le pape. Or, chacun d'eux, ayant besoin de l'autre, ne demandait qu'à se rapprocher de lui. Pépin, déjà roi de fait, aspirait à l'être en droit. Mais il hésitait à enlever sa couronne à son possesseur légitime, en qui vivait encore une longue tradition dynastique. Afin d'accomplir le coup

d'État, il fallait pouvoir s'abriter sous la plus haute autorité morale qui fût, en obtenant l'approbation du pontife romain. Le pape confronté à une situation intenable avait également besoin de Pépin. En effet, le moment était venu de rompre avec l'empereur byzantin, dont le césarisme hérétique devenait de plus en plus arrogant, et qui laissait, par impuissance ou mauvaise volonté, les Lombards s'avancer jusqu'aux portes de Rome (Le roi lombard Aistulf s'emparera d'ailleurs de l'Exarchat de Ravenne en 751).

L'alliance se conclut facilement. En 751, des députés de Pépin allèrent gravement demander au pape Zacharie s'il ne convenait pas que le titre royal appartînt plutôt à celui qui exerçait l'autorité suprême qu'à celui qui n'en possédait que l'apparence. Non moins gravement, le pape corrobora leur opinion sur ce point de morale politique. Quelques semaines plus tard, Pépin se faisait proclamer roi par une assemblée de grands. Le dernier descendant de Clovis, Childéric III, fut tondu et envoyé dans un monastère où il finit ses jours. On ignore la date de sa mort. Jamais peut-être aucune dynastie ne disparut au milieu d'une telle indifférence et à la suite d'un coup d'État plus aisé.

Pour assurer sa légitimité, Pépin fut sacré roi en 754, à Saint-Denis par le pape Étienne II. Son couronnement marqua, par la suite, l'avènement de la dynastie des Carolingiens.

Les Mérovingiens et l'historiographie

À partir du règne de Charlemagne commença une véritable entreprise de dénigrement de la dynastie mérovingienne dont le principal responsable est Eginhard.

Afin de justifier le coup d'État carolingien de 751, celui-ci laissa à la postérité une image bien terne des Mérovingiens que certains historiens du XIX^e siècle reprirent, image qui a été diffusée par l'école, et qui est encore dans l'esprit de beaucoup.

Ainsi, il présenta les Mérovingiens comme des rois n'ayant rien fait, n'ayant *fait néant*, c'est-à-dire sans acte remarquable ; ce que les historiens du XIX^e siècle traduisirent par *fainéants* et que l'image véhiculée, et raillée, par Eginhard des rois se déplaçant en char tiré par des bœufs n'arrangea pas. Or, chez les Francs, peuple d'éleveurs, se présenter en char tiré par des bœufs est un signe de richesse et de pouvoir.

De même, à une époque carolingienne où la mode est aux cheveux courts, présenter les Mérovingiens comme des rois ne se coupant pas les cheveux a également véhiculé cette idée de fainéantise. Or, là aussi, les cheveux longs sont, chez les peuples germaniques, un signe de pouvoir et lorsque Pépin le Bref dépose le dernier roi mérovingien, il prend bien soin de le tondre, plus pour lui retirer un dernier attribut de sa puissance quasi-divine et montrer ainsi qu'il est incapable de régner que pour lui appliquer la tonsure monastique.

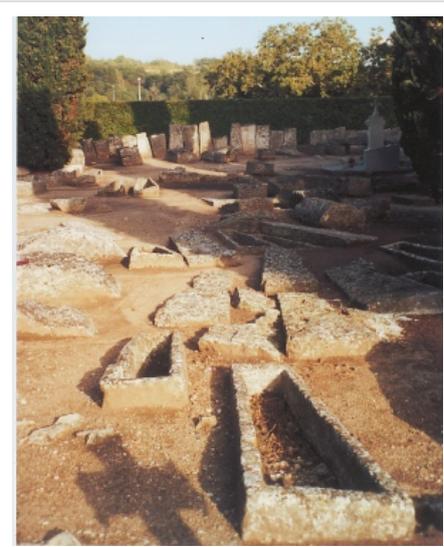
Au IX^e siècle, à une époque où toute cette mystique païenne du roi germanique est un peu oubliée, Eginhard peut la retourner dans une entreprise de propagande qui a bien fonctionné puisque, encore aujourd'hui, on a une image peu glorieuse de ces rois.

Les nécropoles mérovingiennes

Les tombes mérovingiennes étaient des sarcophages de plâtre, des cercueils en bois ou parfois des individus en pleine terre. Celles-ci contiennent usuellement de nombreux bijoux de verre, des armes, des restes de vêtements et diverses offrandes. Ce n'est qu'à l'époque carolingienne, que les offrandes furent interdites par l'Église, en tant que pratique païenne.

De façon générale, les études montrent que les gens étaient durant ces périodes en bonne santé et robustes, et n'avaient que rarement des carences alimentaires.

On trouve très peu de tombes d'enfants. À cette époque, les enfants n'étaient baptisés qu'à l'âge de 3 ou 4 ans, lorsqu'on était certain que l'enfant était en bonne santé et allait vivre, car un baptême coûtait fort cher. Les enfants décédés sans être baptisés étaient donc enterrés en tant que non-chrétiens, hors de l'enclos sacré.



Nécropole mérovingienne de Civaux (France, Poitou-Charentes)

Postérité des Mérovingiens

La dynastie des Mérovingiens s'éteint avec Childéric III et son fils Thierry. Les généalogistes ont longtemps cherché à en trouver des descendants ignorés mais aucune certitude n'a pu être mise à jour. Les prétentions des Carolingiens à descendre des Mérovingiens par une fille de Clotaire I^{er} sont reconnues comme fictives. Plusieurs pistes ont été néanmoins mises en avant par les historiens.

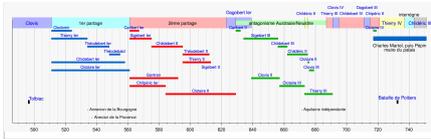
- Selon Christian Settipani, la meilleure probabilité concerne l'origine de Berthe, épouse de Pépin le Bref, dont la famille se transmettaient les noms de Bertrade, Charibert et Thierry tous mérovingiens^[16] même si ce rattachement ne peut être démontré.
- Selon David H. Kelley, le roi Egbert de Wessex (802-839) pourrait se rattacher à ses deux homonymes rois de Kent, Egbert I^{er} (664-673) et Egbert II (796-798), le premier ayant pour grand-mère et arrière-grand-mère deux princesses mérovingiennes^{[17],[18],[19]}.
- Plusieurs princesses mérovingiennes ont eu une destinée qui nous est inconnue et certaines d'entre elles ont pu être mariées dans l'aristocratie et faire souche comme par ailleurs des bâtards royaux ; on retrouverait là l'origine de certains saints que leur biographie présente comme d'origine royale ou de certains nobles dont les noms laissent conjecturer la même origine^[20]. On peut citer les cas de :
 - Lanthilde, la sœur de Clovis I^{er} ;
 - Chrodindis, épouse de l'Agilolfide Chrodoald^[21].
 - Saint Rupert (Robert) de Salzbourg, probable robertien et évêque de Worms, apôtre de la Bavière, *regali progenie francorum*^[22] ;
 - la femme de saint Rieul, évêque de Reims, fille d'un roi et d'une sœur de saint Nivard, prédécesseur de Rieul à Reims^{[23],[24]} ;
 - l'évêque Mérovée de Poitiers^[25] ;
 - l'évêque Genebaud de Laon^[26] ;
 - les évêques Arbogast et Chararic de Chartres ;
 - l'évêque Sunnon de Cologne^[27].

Statut des femmes

Article connexe : Statut des femmes à l'époque mérovingienne.

Panorama

Frise des Mérovingiens



Chronologie et territoires

Période	Austrasie (Reims puis Metz)	Neustrie (Soissons)	Bourgogne (Chalon-sur-Saône)
481-511	Clovis I ^{er}		Gondebaud
511-516	Thierry I ^{er}	Clotaire I ^{er}	
516-524			Sigismond
524-534			Godomar III
534-548	Thibert I ^{er}		Thibert I ^{er}
548-555	Thibaut		Childebert I ^{er}
555-558	Clotaire I ^{er}		
558-561			Clotaire I ^{er}
561-575	Sigebert I ^{er}	Chilpéric I ^{er}	Gontran
575-584	Childebert II		
584-592		Clotaire II	
592-596			Childebert II
596-612	Thibert II		Thierry II
613	Sigebert II		
613-622	Clotaire II		Clotaire II
622-629	Dagobert I ^{er}		
629-639			Dagobert I ^{er}
639-656	Sigebert III		Clovis II
656-657	Childebert III		
657-662			Clotaire III
662-673	Childéric II		
673			Thierry III
673-675			Childéric II
675-679	Dagobert II		Thierry III
679-691	Thierry III		
691-695	Clovis IV		
695-711	Childebert IV		

711-715	Dagobert III	
715-717	Chilpéric II	Chilpéric II
717-719	Clotaire IV	
719-721	Chilpéric II	
721-737	Thierry IV	
737-741	Charles Martel (Maire du Palais d'Austrasie)	
741-743	Pépin le bref (Maire du Palais de Neustrie puis d'Austrasie)	
743-751	Childéric III	

Notes et références

Notes

- [1] Les débats des historiens sont encore vifs au sujet de cette date. Certains placent la conversion dès 496 tandis que d'autres ne l'imaginent pas avant 511.
- [2] H. Pirenne, *Histoire de l'Europe. Des invasions au XVIe siècle*, Paris-Bruxelles, 1939, pp. 35-36
- [3] *L'Histoire* n°358, novembre 2010, page 44-45.
- [4] Geneviève Bürher-Thierry et Charles Mériaux, *La France avant la France*, Belin, 2010, p. 138.
- [5] Régine Le Jan, « La sacralité de la royauté mérovingienne (<http://www.cairn.info/revue-Annales-2003-6-page-1217.htm>) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Juin 2003 (58 année), p. 1217-1241.
- [6] « Beaucoup rapportent que ceux-ci (les Francs) seraient sortis de la Pannonie et auraient d'abord habité les rives du fleuve Rhin ; puis, après avoir franchi le Rhin, ils seraient passés en Thuringe et là ils auraient créé au-dessus d'eux dans chaque pays et chaque cité des rois chevelus appartenant à la première et, pour ainsi dire, à la plus noble famille de leur race », Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, trad. R. Latouche, Les Belles Lettres, 1963, Livre II, p. 98.
- [7] Georges Tessier, *Le baptême de Clovis*, éditions Gallimard, 1964, 265-267.
- [8] *L'Histoire* n°358, novembre 2010, page 58-61.
- [9] Geneviève Bürher-Thierry et Charles Mériaux, *La France avant la France*, Belin, 2010, p. 188.
- [10] K. F Werner, naissance de la Noblesse, op. cit.
- [11] Bruno Dumézil, « Les Francs ont-ils existé? », *L'Histoire*, n° 339, février 2009, 80-85.
- [12] Colette Beaune, *Naissance de la Nation France*, 1993, folio histoire, éd. Gallimard.
- [13] Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, Volume 1, L'invention de la loi salique (-)*, Perrin, 2006.
- [14] H. Pirenne, *Histoire de l'Europe. Des invasions au XVIe siècle*, Paris-Bruxelles, 1939, pp. 36-39
- [15] H. Pirenne, *Histoire de l'Europe. Des invasions au XVIe siècle*, Paris-Bruxelles, 1939, pp. 40-42
- [16] Christian Settipani, *La Préhistoire des Capétiens (481-987)*, éd. Patrick Van Kerrebrouck, 1993, p. 134.
- [17] David H. Kelley, « A new consideration of the Carolingians », *New England genealogical register*, 101 (1947), p. 109-112.
- [18] Anthony Richard Wagner, *Pedigrees and progress. Essays in the genealogical interpretations of history*, Londres, 1975, p. 53, stemma p. 188.
- [19] David Peter Kirby, *The earliest english kings*, Cambridge, 1991 (rééd. 1992).
- [20] Christian Settipani, *La Préhistoire des Capétiens (481-987)*, éd. Patrick Van Kerrebrouck, 1993, p. 134-135.
- [21] Christian Settipani, *La Préhistoire des Capétiens (481-987)*, éd. Patrick Van Kerrebrouck, 1993, p. 135.
- [22] MGH, SRM, VI, p. 157.
- [23] MGH, SRM, V, p. 160.
- [24] Christian Settipani pense que le roi en question n'est pas Childéric II mais Clotaire II ou Dagobert .
- [25] Martin Heinzelmänn, Joseph-Claude Poulain, 1986, p. 23-24.
- [26] Jackie Lusse, *Naissance d'une cité : Laon et le Laonnois du au siècle*, 1993, p. 148.
- [27] E. Ewig, « Die Namengebung bei den ältesten Frankenkönigen und im Merowingischen Königshaus », *Francia*, 18, 1 (1991), p. 24.

Références

Sources et contributeurs de l'article

Mérovingiens *Source*: <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=97800039> *Contributeurs*: Achille41, Alain Schneider, Alexandre Wann, Alvaro, Ambre Troizat, AntonyB, Ardu Petus, Badmood, Bainville, Barbe-sauvage, Bibi Saint-Pol, Bidutchou, Bigomar, Bunsen, Cantons-de-l'Est, Celette, Charlot001, Clodion, CommonsDelinker, Cortex, Cortom2, David Berardan, David Latapie, Dhatier, Dhenrotte, Didier, Doch54, DocteurCosmos, EDUCA33E, Eek, Egghead, Elfix, Emericpro, Fitzwarin, Fphilibert, Garfieldairlines, Gede, Gkml, Guillom, Gz260, Gzen92, Hayastan07, Hippo75, Histoire-fr.com, Iofrance, JLM, Jef-Infojef, Jerome66, Jf Vole, Jrcourtois, Jrenier, Justelipse, Jérôme Coudurier-Abaléa, Kanabiz, La Reine d'Angleterre, Laurent Nguyen, Le scripteur, Lolo92110, Longestine, MaCRoEco, Mac Yavel, Marc Mongenet, Matpib, Mig, Milielucie, Muganga guillaume, Mémo-ST, Nataraja, Nelliette, Nerissa-Marie, Nicnac25, Nicolas Ray, Nouill, Nwauthoz, Oakim, Odeja, OldWorld, Ollamh, Orthogaffe, Papydenis, Paskalo, Pautard, Penjo, PercevalBxl, Phido, Piku, Pj44300, Polmars, Priper, Punx, Pymouss, Quedza, Ralf.treinen, Richardbl, Rinaldum, Romain0, Romanc19s, Roucas, Salsero35, Sam Hocevar, Sancho21, Saurien, Sebleouf, Semnoz, Sherbrooke, SicreJacques, Slawojar, Snowballa, Spqrheld, Stanlekub, Starus, Stephane.dohet, Stéphane33, Susuman77, Sylvain1989, Tarquin, Trajanimperator, Treanna, Urban, Vargenau, Webkid, Yann, Yansoloo, ZA, Zabeth82, Zetud, 135 modifications anonymes

Source des images, licences et contributeurs

Fichier:Evariste-Vital Luminais-Les Merovingiens.jpg *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Evariste-Vital_Luminais-Les_Merovingiens.jpg *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Hsarrazin, Julien Demade, Romain0, Thib Phil, Wmpearl

Fichier:Chlodwigs taufe.jpg *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Chlodwigs_taufe.jpg *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Auntof6, Denniss, Jerome Charles Potts, Johnbod, Juiced lemon, Kilom691, Mattes, Shakko, Siebrand, Skipjack, Test-tools, Willemnabuurs, Wolfmann, Wst, 1 modifications anonymes

Fichier:ExecutionBrunehild.jpg *Source*: <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:ExecutionBrunehild.jpg> *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Judithcomm, Julien Demade, Mu, Romain0, Shakko, Tangopaso, W. C. Minor, 1 modifications anonymes

Fichier:Ary Scheffer - Bataille de Tolbiac 496.jpg *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Ary_Scheffer_-_Bataille_de_Tolbiac_496.jpg *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Ilhador-, AndreasPraefcke, Bohème, Bukk, Bullenwächter, Cœur, Julien Demade, Jusjih, Kilom691, Labattblueboy, Romain0, Steinsplitter, Titimaster

Fichier:Revoil Pharamond eleve sur le pavois.jpg *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Revoil_Pharamond_eleve_sur_le_pavois.jpg *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Alno, AndreasPraefcke, Bohème, Bukk, Copydays, Mutter Erde

Fichier:Lehuteur roi faineant.jpg *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Lehuteur_roi_faineant.jpg *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Paul Lehuteur

Fichier:Evariste-Vital Luminais (1822-1896) Le dernier des Mérovingiens.jpg *Source*: [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Evariste-Vital_Luminais_\(1822-1896\)_Le_dernier_des_Mérovingiens.jpg](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Evariste-Vital_Luminais_(1822-1896)_Le_dernier_des_Mérovingiens.jpg) *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Bohème, DengahüComm, Ecommenic, Kilom691, Leyo, Mattes, Mu, Romain0, Shakko, 2 modifications anonymes

Fichier:Petrus Christus 003.jpg *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Petrus_Christus_003.jpg *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: AndreasPraefcke, Bohème, Diomedee, EDUCA33E, Emijrp, JackyR, Leyo, MaCRoEco, Mael vreizh, PKM, Sailko, Sebastian Wallroth, Stomme, Themightyquill, Wst, 1 modifications anonymes

Fichier:Copie manuscrite sur velin du VIIIème siècle de la loi salique.jpg *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Copie_manuscrite_sur_velin_du_VIIIème_siècle_de_la_loi_salique.jpg *Licence*: Public Domain *Contributeurs*: Bibliothèque nationale de France, <http://www.bnf.fr>

Fichier:Fibules mérovingiennes 02.JPG *Source*: http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Fibules_mérovingiennes_02.JPG *Licence*: Creative Commons Attribution-ShareAlike 3.0 Unported *Contributeurs*: User:Clio20

Fichier:Necropole-civaux.jpg *Source*: <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Necropole-civaux.jpg> *Licence*: GNU Free Documentation License *Contributeurs*: Utilisateur:Archeos

Licence

Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0
[//creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/)